bilans de spécialiste.

DOCUMENTS A FOURNIR Pour les besoins éducatifs particuliers Elèves

NOM :
➡ Besoins Educatifs Particuliers OUI □ NON □
Dossiers suivis par les Conseillers Principaux d'Education de votre enfant : - M. GINESTE Yvan, tél : 04 78 6 664 03, mail : yvan.gineste@educagri.fr , tél : 04 78 66 64 24, mail : new-
- Votre enfant a-t-il bénéficié au cours de sa scolarité d'un ou d'une : □ PAP □ PPS □ PPRE □ Aménagements des examens (tiers-temps, ordinateur) □ Notification de la MDPH avec □ AESH et/ou □ MPA (matériel pédagogique adapté) Pour les nouveaux élèves : Merci de fournir une copie de tous ces documents et de tous
les comptes-rendus orthophonique, psychologique, neurologique les plus récents.
Pour les élèves déjà scolarisés dans notre établissement en 2023-2024 : le PAP vous sera transmis en début d'année pour être actualisé selon les besoins de l'élève.
- Pour compenser quel trouble ? ☐ Dyslexie ☐ Dysorthographie ☐ Dyscalculie ☐ Dyspraxie ☐ Dysgraphie ☐ Dysphasie ☐ TDA(H) ☐ Troubles autistiques ☐ Autre :
- Si votre enfant bénéficie d'un PAP et qu'il est en classe de 1 ^{ère} , une demande

d'aménagements des examens pourra être effectuée. Afin d'anticiper la constitution du dossier, merci de nous fournir la notification d'aménagements au DNB ainsi que les derniers

Le dossier de demande vous sera adressé en début d'année scolaire.